



# CHARTRE HANDICAP

Référent handicap : Quitterie Fernandès  
[qfernandes@key-people.fr](mailto:qfernandes@key-people.fr)

# PRÉAMBULE

Notre organisme de formation s'engage à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, conformément aux exigences du Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Cette charte définit nos engagements pour garantir un accueil, un accompagnement et un accès équitable à la formation pour tous.

## 1. Engagement en faveur de l'accessibilité

Nous nous engageons à :

- Rendre nos locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (conformité ERP, signalétique adaptée, etc.).
- Mettre à disposition des adaptations pédagogiques et matérielles (supports en braille, audio, transcription, aménagements techniques, etc.).
- Recenser et proposer des solutions numériques accessibles pour les formations à distance.

## 2. Accueil et accompagnement des apprenants

Nous garantissons :

- Une prise en compte des besoins spécifiques dès l'inscription, via un entretien individualisé.
- Un accompagnement personnalisé avec un référent handicap désigné.
- Une sensibilisation des équipes pédagogiques et administratives aux enjeux de l'inclusion.

### 3. Adaptation des méthodes pédagogiques

Nous nous engageons à :

- Adapter nos formations en fonction des besoins identifiés (rythme, supports, outils spécifiques).
- Assurer un suivi individualisé et des ajustements en cours de formation.
- Collaborer avec des acteurs spécialisés (AGEFIPH, MDPH, Cap Emploi) pour une prise en charge optimale.

### 4. Sensibilisation et formation des équipes

Nous formons nos collaborateurs à :

- L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- L'identification des besoins spécifiques et la mise en place de solutions adaptées.
- L'adoption de bonnes pratiques pédagogiques inclusives.

### 5. Évaluation et amélioration continue

Nous mettons en place :

- Un suivi des actions mises en œuvre pour l'accessibilité et l'inclusion.
- Une évaluation régulière des dispositifs d'accompagnement.
- Une démarche d'amélioration continue basée sur les retours des apprenants et des parties prenantes.

Notre engagement en faveur du handicap s'inscrit pleinement dans notre démarche qualité et d'amélioration continue. Nous veillons à garantir à chaque apprenant un accès équitable à nos formations et à promouvoir un environnement inclusif et bienveillant.

NOTRE POLITIQUE HANDICAP, UNE POLITIQUE RAISONNÉE ET PRAGMATIQUE, DIMENSIONNÉE À NOTRE ENTREPRISE, MET EN VALEUR, AVANT TOUT, L'ACCUEIL DES SITUATIONS INDIVIDUELLES :

- Accueillir et écouter chaque demande de personne en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
  - Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible à tout type de handicap/accessible sous conditions
  - Proposant dès la pré-inscription de prendre contact spécifiquement en cas de besoin d'adaptation pour tout handicap moteur, visuel, auditif ou autre
  - Adaptant notre méthodologie d'intervention ou d'évaluation, autant que faire se peut
  - Sensibilisant toute l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH)
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer public et personnels des engagements pris.

# LES FORMATIONS KEY PEOPLE ACCESSIBLES À TOUS

Nos formations sont conçues pour permettre à tous nos candidats d'y participer pleinement et d'en tirer le meilleur parti, quelles que soient leurs situations de handicap.

Nos équipes pédagogiques s'efforcent d'ajuster l'approche et le matériel pédagogiques utilisés, pour que votre handicap ou vos difficultés spécifiques puissent être prises en compte.

Dès le parcours de candidature, il est possible de signaler des contraintes ou des besoins spécifiques liés à un handicap, afin d'assurer un accueil adapté et de planifier les aménagements nécessaires lors de l'entretien initial et tout au long de la formation.



# LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE HANDICAP EN 4 ÉTAPES

Afin d'accueillir au mieux les apprenants en situation de handicap, nous avons suivi le guide publié par santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/communiquer-pour-tous-guide-pour-une-information-accessible>

**Veillez noter que le délai d'accès à nos formations peut être allongé en fonction des types et de la complexité des ajustements nécessaires à mettre en place.**

1. Lors de votre inscription, vous avez la possibilité de déclarer tout handicap que vous souhaiteriez porter à notre connaissance.
2. Lors de l'entretien initial, le formateur pourra vous demander des conseils sur les adaptations que vous jugeriez nécessaires pour la réussite de votre formation. Si vous n'êtes pas en mesure de nous aiguiller et que nous n'avons pas suffisamment d'expérience avec votre handicap, nous vous demanderons un certificat médical décrivant les adaptations nécessaires. Si nécessaire, l'équipe pédagogique sollicitera l'aide d'experts français publics en formation et en handicap pour comprendre comment adapter votre programme de formation.
3. Si nous pouvons apporter les ajustements nécessaires dans un délai raisonnable avant que vous puissiez commencer vos cours, le coordinateur pédagogique vous fournira tous les détails sur les ajustements que nous pouvons mettre en place pour votre formation et les conditions qui s'appliquent.
4. Si nous ne sommes pas en mesure d'apporter les ajustements nécessaires dans un délai raisonnable pour vous, nous vous en informerons dès que possible et vous fournirons les coordonnées d'autres organismes de formation qui sont, à notre connaissance, susceptibles de pouvoir vous accompagner.

## EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

Les aménagements possibles sont nombreux car ils sont spécifiques à chaque cas de handicap. Voici une liste des aménagements possibles que nous sommes actuellement en mesure d'apporter dans nos formations :

- **Personnes en situation de handicap physique** : Nos cours se déroulent toujours dans des lieux adaptés PMR. Cependant, ils peuvent se dérouler en ligne, en visio-réunion.
- **Personne avec un handicap visuel** : En fonction du degré de handicap, nous pouvons adapter le matériel pédagogique avec des caractères plus grands par exemple. Le matériel écrit (brochures, convocations, support d'animation) est disponible en format numérique afin de pouvoir être agrandi facilement. Nous pouvons, le cas échéant, proposer une version audio de nos supports.
- **Personnes sourdes ou malentendantes** : Les déficiences auditives peuvent être plus ou moins profondes. Même si nos professeurs ne maîtrisent pas la langue des signes, nous pouvons assurer certains aménagements facilitants. Les vidéos en français sont sous-titrées. Le matériel pédagogique écrit et visuel est toujours utilisé. Les professeurs sont également habitués à adapter leur débit de parole et le ton de leur voix.
- **Personnes avec des troubles cognitifs** : Les personnes souffrant de troubles cognitifs (dont la dyslexie par exemple) ou de lésion cérébrale acquise peuvent éprouver une fatigue accrue, une plus grande difficulté à traiter l'information ou dans des domaines tels que la mémoire, la concentration et la communication. Nos formateurs peuvent s'adapter au profil d'apprentissage et aux difficultés de l'apprenant. Ils sont habitués à répéter les concepts et les mots avec une patience extrême. Nous pouvons également adapter la durée et l'intensité de la séance.

KEY PEOPLE

**De l'art du dirigeant à l'art de diriger**

5 rue de Castiglione - 75001 Paris

[www.key-people.fr](http://www.key-people.fr)

Mail : [contact@key-people.fr](mailto:contact@key-people.fr)

